

L'an deux mille vingt, le vingt juillet à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence du Maire Christelle Marchal.

Date de convocation : le 15 juillet 2020

Membres présents : MARCHAL Christelle, PUTMAN Thomas, BRUN Yannick, VERRIER Gaëtan, CHABERT Yves, FARJON Thierry, GAILLARD Pierre-Antoine, GARDE Renaud, GUIGUITANT Catherine, HURET Jean-Claude, MARET Philippe, PIROIR Daniel, RUARD Annick, VANEL Pascale, ZAMBON Béatrice.

Membres absents excusés : 0

Secrétaire de séance : Béatrice Zambon

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 mai 2020 : Sans observation, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Décision modificative budgétaire

- Suite à un courriel du 21 février 2020 de la Trésorerie, le montant des dépenses imprévues dans le budget de fonctionnement de l'assainissement (4147 €) dépasse les 7,5 %. Une régularisation doit être effectuée afin que ces 7,5 % ne soient pas dépassés. Un montant de 3120 € sera noté dans les dépenses imprévues 022 (Soit – 1027 €). Un montant de 1027 € sera mis dans le chapitre 011, Autres taxes et redevances 6378.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette décision.

- La CNR a transmis à la commune un chèque d'un montant de 1,04 € sur les parts de production 2019. Mme le maire demande la possibilité d'encaisser ce chèque.

Le conseil municipal a été approuvé à l'unanimité cette décision.

Avantage indirect de la CNR (Se renseigner)

Délégation du Conseil Municipal au maire sur les points 2, 3, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 26 et 27.

Suite à la réception d'un courrier de la préfecture, Mme le Maire explique que lors de la délibération prise pour la délégation du Conseil au Maire sur les points 2, 3, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 26 et 27, les cas et les limites fixées par le Conseil sont à préciser.

Mme le Maire propose de rapporter la délibération et notamment de reprendre une nouvelle délibération pour les points cités ci-dessus.

2 : De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal de 1000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

3 : De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal à 400 000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

15 : D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune soit titulaire ou délégataire.

Au titre de cette délégation, le maire pourra exercer le titre de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines : zone U et zone AU.

16 : D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

17 : De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal de 10 000 €.

20 : De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € autorisé par le conseil municipal.

21 : D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal pour un montant inférieur à 500 000 €, le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial.

22 : D'exercer, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme.

26 : Demander à tout organisme financeur, dans les limites fixées par le conseil municipal de 25 000 €, l'attribution de subventions.

27 : De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Au titre de cette délégation, le maire pourra l'exercer sur l'ensemble des zones urbaines : zone U et zone AU.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les modifications concernant les délégations au Maire

Mme le Maire propose qu'en cas d'absence ou d'empêchement, ces délégations soient exercées par le premier adjoint.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité cette décision.

Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Après les élections municipales, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée de 12 membres choisis par le directeur régional/départemental des finances publiques parmi une liste de 24 contribuables proposées par le Conseil Municipal.

Le choix devant permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi celles imposées aux différences taxes locales (taxe foncière, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises).

Voici les membres de la Commission Communale des Impôts Directs proposés par le conseil municipal. Un courrier sera envoyé ultérieurement à chacun des membres désignés.

PHILIBERT	Marie-Hélène
DEBON	Jean-Luc
VERRIER	Bernard
MÉNARD	Fanny
BOUTELOUP	Cédric
LAMBERT	Christian
DEGACHE	Jean-Claude
VIRIEUX	Hubert
FLORES	Candido
RUSSIER	Laurie
PUTMAN	Thomas

ZAMBON	Béatrice
FARJON	Thierry
RUARD	Annick
GUIGUITANT	Catherine
CHABERT	Yves
BRUN	Yannick
VERRIER	Gaëtan
PIROIR	Daniel
GAILLARD	Pierre-Antoine
HURET	Jean-Claude
MARET	Philippe

Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées.

Appel à projet numérique du rectorat

L'éducation nationale a mis en place un appel à projets 2020 « Label Ecoles Numériques 2020 ».

Mme le Maire a contacté 2 entreprises d'informatiques : MDI informatique et JD informatique afin de recevoir un devis estimatif selon les recommandations de l'éducation nationale sur le matériel demandé. Le professeur des écoles a monté le dossier dans l'urgence, mais avec beaucoup de professionnalisme.

Le dossier était à envoyer avant le 30 juin 2020. Une commission, en septembre 2020, sélectionnera les dossiers qui seront financés. L'Education Nationale prend 50% à sa charge (Devis entre 3000 et 3500 euros)

Délibération pour le remboursement des transports scolaires

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la possibilité de maintenir le remboursement de la carte de transport scolaire à hauteur de 100 %.

Au vu de cet exposé, et après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide : à l'unanimité de maintenir le remboursement des transports scolaire à hauteur de 100%** pour les personnes résidant à Malleval.

Attribution des subventions aux associations

Aucune attribution ne sera faite aujourd'hui. Une demande sera envoyée à chaque association afin de recevoir avec la demande de subvention le bilan moral et financier ainsi que le nombre d'adhérents de la commune de Malleval.

Elections des membres sur la commission sur le CCAS des 5 personnes extérieures au conseil

- Mme Chantal BONNET
- Mme Evelyne DUGET
- M. Joël ROUX
- Mme Josy GARCIA
- Mme Sabine ROUILLER

Info travaux : Montée du Taret

Les réparations du mur du Taret seront effectuées par l'entreprise Pitiot fin juillet – début août 2020. Une subvention du département a été demandée et a été accordée pour ces travaux d'un montant de 4 102 € sur un devis de 7 668,86 €.

Les agents techniques ont eu, comme information, de déplacer les boîtes aux lettres et de débroussailler afin de permettre la réalisation de ces travaux dans les meilleures conditions.

Info sur le programme «Loire Connect »

Sous l'impulsion du département, la Communauté de Communes du Pilat rhodanien lance le programme «Loire Connect » qui consiste à proposer à l'ensemble de la population l'accès au numérique.

Après concertation avec les membres de la bibliothèque, la commune ne fera pas de proposition à la Communauté de commune qui centralise les projets.

Les indemnités

Mr Philippe Maret a demandé à inscrire ce point à l'ordre du jour.

Etudier la possibilité de faire des dons et de connaître son attribution

Remise des indemnités de fonction en main propre ce jour.

Réunion publique le 5 novembre 2020

Une pétition contre la pulvérisation intensive des vignes mise en place en 2016 par certains habitants de la commune et une relance effectuée en avril 2017, n'ont reçu aucune réponse à ce jour en retour.

La nouvelle équipe, afin de répondre à cette sollicitation, souhaite qu'une réunion publique soit mise en place le 5 novembre 2020, si le contexte sanitaire le permet. Celle-ci devra, dans un premier temps, répondre à cette pétition et également permettre aux habitants de Mallevall de connaître et de comprendre les actions mises en place dans ce secteur.

Mr Pierre-Antoine Gaillard s'est mis en relation avec la chambre d'agriculture de la Loire qui sera présente. Celle-ci pourra apporter toutes les informations légales sur les produits, la réglementation, les différentes pratiques....

Une réunion de préparation sera mise en place prochainement.

20h10 Départ de Catherine GUIGUITANT

Proposition de faire une collecte des demandes ou questions relatives aux actions mises en place (Chambre de l'Agriculture)

Réservation obligatoire d'une salle suivant le recueil des données.

La station de lavage

La station de lavage a pour nom « plates-forme de lavage des exploitations viticoles », c'est une aire de lavage du matériel. Elle permet de rincer une ou plusieurs fois par jour les outils, matériels... sur un site identifié. Cela améliore le confort de travail et permet de récupérer les effluents. Cet équipement serait utile pour protéger l'environnement et économiser l'eau de notre secteur. Cette action privilégie une solution collective. Mr Pierre-Antoine Gaillard a commencé à travailler sur ce projet en lien avec le parc du Pilat.

Contact auprès de la Chambre de l'Agriculture et la Dauphinoise (Coût estimé de 200 000 euros)

Possibilité d'une Subvention à hauteur de 80%.

Voir si l'agence de l'Eau peut subventionner ce projet.

Possibilité d'un paiement sous forme d'adhésion pour rentabiliser l'investissement.

Lieu géographique à confirmer et Vérifier le PLU pour implanter la station

Etudier la possibilité d'une station de vidange à Mallevall

Chemin « sauvage »

M. Philippe Maret a demandé à inscrire ce point à l'ordre du jour.

Mi-mars 2020, Madame Lydie DUBOIS (LPO) a alerté les services du Parc du dérangement de nidification du Grand-Duc sur la commune de Malleval.

Ce dérangement, sur 2 aires de reproduction situées sous l'éperon rocheux au-dessus du Saut de Lorette, est dû en grande partie à la fréquentation d'un sentier qui a été réouvert l'année dernière par un club de VTT. Ce sentier qui n'est pas cadastré (comme beaucoup dans ce secteur => desserte de terrasses) traverse des parcelles privées (à priori les propriétaires n'ont pas été informés de ces travaux de réouverture).

Le tronçon du sentier concerné se situe entre le haut du saut de Lorette et le chemin des cigales (en rouge dans le plan ci-dessous)



M. Pierre Antoine Gaillard propose d'utiliser son chemin de passage pour le club de VTT.

Aménagement du chemin du pont Romain jusqu'au saut de Lorette (Chemin du dessous) en mettant en place une convention avec les 3 propriétaires s'ils sont d'accords.

Le site Internet

Mme Annick Ruard a demandé à inscrire ce point à l'ordre du jour.

Mme Annick Ruard et M. Yannick Brun ont commencé la mise à jour du site internet de la commune

Partie annuaire Référencement des Artisans et Professionnels (Publicité payante) ?

Possibilité d'inclure des affiches ou informations sur les associations sur le nouveau du site

Articles sur les délégations par exemple

Le personnel communal

Mme Annick Ruard a demandé à inscrire ce point à l'ordre du jour.

Le renouvellement du contrat de travail de l'agent technique a été effectué.

Mme le Maire a été informée que l'équipe sortante avait budgétisé ce renouvellement de 6 mois de 14 heures par semaine. L'agent sera présent sur la commune de Malleval en qualité d'agent technique le jeudi et le vendredi.

Pas de dossier du personnel à jour.

Dans un premier temps, création des fiches de poste des Agents Techniques et par la suite pour les autres agents. Dans un second temps, mise en place de planning, de dossier formation, de dossier d'arrêt maladie ou arrêt de travail...et mise en place d'un CET (compte épargne temps) pour les personnes qui le demanderont. Ces actions se font en lien avec le Centre de Gestion pour régulariser ces dossiers conformément à la loi.

Vérification des habilitations par agent pour mise à niveau ou recyclage (formation).

Questions diverses

- Dossier relatif à un mur effondré

En mai 2018, les pompiers de Saint-Pierre-de-Bœuf ont effectué une manœuvre dans le lieu-dit Natuel. En engageant un véhicule sur un chemin communal, le mur de soutènement s'est effondré. Le dossier a été reconstitué dans son intégralité et transmis pour la première fois à l'assurance début juillet 2020.

- Dossier Lagune

En 2006, un dossier a commencé à être monté afin que la commune de Mallevall achète un morceau de terrain afin de favoriser l'accès à la lagune lors de l'entretien ou de travaux à effectuer... Le cabinet de Maître Carnot du Péage de Roussillon a été contacté début juillet 2020 afin de faire le point sur ce dossier et de le finaliser.

- Assurance des élus

Les élus sont protégés par une assurance de la commune et prise en charge par la commune. Le contrat d'assurance contient une garantie visant à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection à l'égard des élus (L.2123-34 et L2123-35).

Il est recommandé en exerçant les fonctions de maire ou d'adjoint de souscrire une assurance personnelle que la commune ne saurait financer. Elle sera utile autant pour les préjudices subis que pour les dommages causés. Le contrat doit contenir une clause dite de « garantie subséquente » pour être couvert jusqu'à cinq ans après la fin du mandat.

- Affiliation des nouveaux élus au régime général de la sécurité sociale

Depuis le 1er janvier 2013, tous les élus locaux sont affiliés au régime général de la sécurité sociale et certains d'entre eux paient des cotisations sociales pour l'ensemble des risques.

Cette affiliation est une démarche obligatoire et ce, même si ces élus sont déjà affiliés au régime général de la Sécurité sociale à un autre titre (activité professionnelle, retraite, ayant droit etc.) et elle concerne tous les élus locaux visés précédemment, qu'ils perçoivent ou pas une indemnité de fonction.

Document AMF à joindre.

https://www.ameli.fr/sites/default/files/formulaires/172/750.cnam_mut_puma_2018_v5_remp.pdf

- Précisions des délégations aux adjoints et aux conseillers.

Suite à un courrier de la préfecture en date du 25 juin 2020, des précisions ont été demandées sur les différentes délégations. Un courrier a été transmis avec les informations complémentaires demandées.

- Candidature à la Commission de contrôle des listes électorales.

Cette commission statue sur les recours administratifs contre le refus d'inscription sur la liste électorale et s'assure de la régularité de la liste électorale (L.19 et L.18 du code électoral).

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, elle est composée d'un conseiller municipal, d'un délégué du préfet et d'un délégué du tribunal judiciaire. Lors du prochain conseil, Mme le Maire souhaiterait avoir le nom d'une personne intéressée.

<http://www.somme.gouv.fr/content/download/28137/178904/file/2019%2003%2019%20m%C3%A9mento%20commission%20de%20controle%20REU.pdf>

- Récolement des archives

Un récolement des archives est obligatoire à chaque renouvellement des équipes municipales. Il est co-signé par le maire sortant et par le maire entrant, même s'il s'agit de la même personne. C'est un contrôle de l'inventaire des documents présents en mairie. Celui-ci n'a pas été effectué sur la commune de Mallevall.

- Commissions thématiques de la Communauté de Communes
 Mme Jacqueline Eparvier a envoyé un courriel au sujet du Conseil communautaire du mercredi 22 juillet 2020 à 18h00 à la salle des fêtes de Pélussin. Les conseillers municipaux peuvent se positionner sur ces commissions.

- Renaud Garde correspondant du Réveil
- Remise du document Les 3 Rivières
- Remise du document La Région
- Visite de M. Dino CINIÉRI et M. Emmanuel Mandon (Points sur sa visite : parc du Pilat et Bonus Relance volet «Soutien aux communes » – Projet de l’usine – Diagnostic déjà effectué par des architectes il y a bien longtemps 14 ans)
- Subvention et travaux non réalisés voir s’il y a une possibilité de reporter la ligne sur un autre projet
- Eboulement de terre suite au dernier orage (Possibilité pour améliorer la situation) Prévoir sur le Budget le nettoyage des fossés chaque année et mettre en place un entretien régulier.
- Nouvelles notifications sur le COVID 19 (Débit de boisson pour les Associations) Le cadre réglementaire actuel ne fixe aucune restriction concernant l'autorisation de débits de boissons temporaires. Seuls sont formellement interdits les rassemblements de plus de 5000 personnes. Toutefois, la vigilance des organisateurs doit être appelée sur la nécessité de respecter la distanciation, compte tenu du contexte sanitaire. Seulement si les règles ne sont pas respectées, des sanctions seront effectuées (primes – amendes).
- Eclairage de la Madone (Spot au sol – des remontés d’humidité posent problème). Un devis a été demandé au SIEL avec des lumières sur des petits poteaux. Coût total de 5274,26 euros.
- Affichage des comptes rendus
 Selon la loi, l’affichage papier se fait sur la porte de la Mairie et sur le site internet, s’il existe.
- Branches du platane vers l’église et tilleuls vers l’ancienne usine en attente de devis pour un élagage
- Terrain de Tennis (organisation d’une journée pour couper les cyprès – devis en cours pour replanter éventuellement des arbres)
- Bibliothèque (Plus de Poste de téléphone) – Problème de ligne lié aux orages. Fournisseur ORANGE – microcoupure (Contact C-PRO) voir pour branchement fibre
- Remise des écharpes aux 3 adjoints : M. Putman Thomas, 1^{er} adjoint, M. Brun Yannick, 2^{ème} adjoint et M. Verrier Gaëtan, 3^{ème} adjoint.

Levée de séance à 22h05

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - SIGNATURES DES MEMBRES AYANT PRIS PART AU VOTE

Christelle Marchal, Maire	Thomas Putman, 1 ^{er} adjoint	Yannick Brun, 2 ^{ème} adjoint	Gaëtan Verrier, 3 ^{ème} adjoint	Yves Chabert
Thierry Farjon	Pierre-Antoine Gaillard	Renaud Garde	Catherine Guiguitant	Jean-Claude Huret
Philippe Maret	Daniel Piroir	Annick Ruard	Pascal Vanel	Béatrice Zambon